

[Signature]

A.D.M GROUP'FINANCE
Société anonyme
au capital de 250.000 francs
Siège social : 45 AV. DE LA REPUBLIQUE
33200 BORDEAUX
B 409 741 121

3 AVR. 2000



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2000**

L'an deux mille, et le quinze février, à dix-sept heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres en date du 1er février 2000.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur DUCOUSSO Armand préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur *Philippe Ferrière* et Monsieur *Gérard Ducoux* les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

M. *Michel Darné* assure le secrétariat de la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1.000 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que le texte des résolutions proposé, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement d'un commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

MD AG CD PF

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission du commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Laurent GUIBOURT, et de la démission du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Jean-Louis MONNOT, décide de nommer en remplacement :

- Monsieur Philippe BRU, avenue Marcel Dassault Parc d'activités Le Falcon BP 128, 33706 MERIGNAC, en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire ,

- Monsieur Lilian ROUSSEAU, Avenue Marcel DASSAULT Parc d'activité Le Falcon BP 128, 33706 MERIGNAC cedex, en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restant à courir des mandats de leurs prédécesseurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

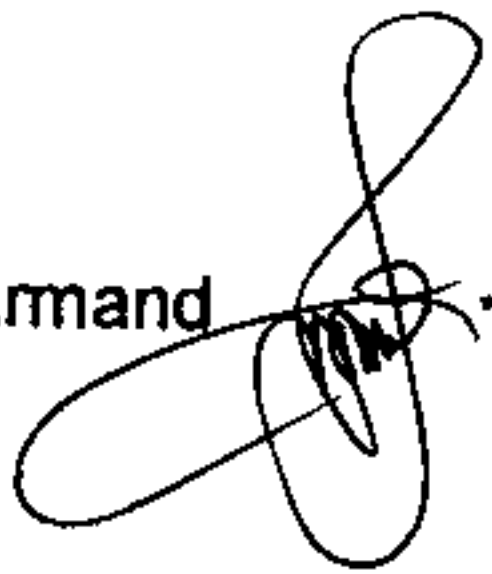
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 18 heures.

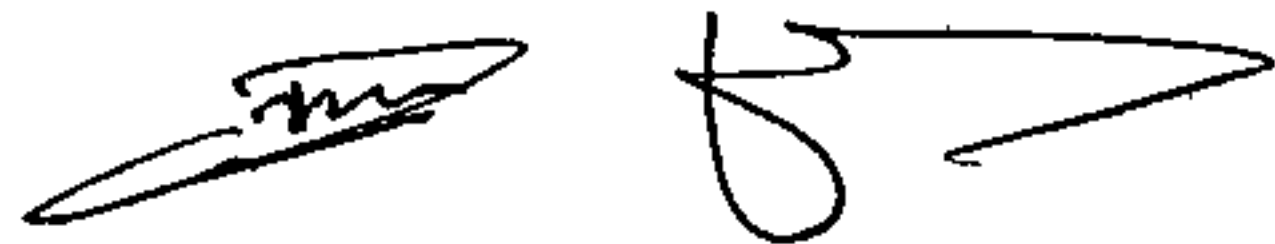
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président

DUCOUSSO Armand



Les scrutateurs



Le secrétaire

